



REGIE COTTE BOUTEILLAT
GESTION-LOCATION-SYNDIC
BEAUREPAIRE

28 Place des Terreaux - 38270 BEAUREPAIRE

Tel 04.74.79.03.21 FAX 09.82.11.13.60 Mail regiecottebouteillat@wanadoo.fr

site www.regie.cotte-bouteillat.fr

Carte Professionnelle GESTON IMMOBILIERE ET SYNDIC DE COPROPRIETE CPI 3802 2015 000 001 866

délivrée par la CCI Nord-Isère

Au capital social de 97 582.62 euros

N° Siret 428773865 RCS VIENNE

**Garantie Financière Gestion Immobilière et Syndic de Copropriété : QBE Insurance (Europe) Limited -
92931 La défense Cedex**

HONORAIRES ADMINISTRATEUR DE BIENS

I – HONORAIRES D'ENCAISSEMENT A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Varient de 6 à 10 % (TVA 20 %) sur le montant du ou des loyers encaissés

Le montant des honoraires est fixé au départ du mandat de gestion

II – HONORAIRES POUR CONSTITUTION DE DOSSIER A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Pour demande de subvention ANAH : 1 % sur le montant du devis + TVA (20 %)

III – HONORAIRES DE DEPLACEMENT POUR DEMANDE DE DEVIS A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

1 % sur le montant du devis + TVA (20 %)

IV – FRAIS D'AGENCE

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE 70 % Loyer mensuel TTC

A LA CHARGE DU LOCATAIRE 70 % Loyer mensuel TTC

Sans dépasser les plafonds suivants (LOI ALUR)

- Pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction de bail 8 euros le M²
- Pour l'établissement de l'état des lieux entrée 3 euros le M²

V – HONORAIRES SYNDIC

Frais et Honoraires imputables aux seuls copropriétaires :

- Mise en demeure LRAR 30 euros TTC
- Etablissement état daté 450 euros TTC
- Délivrance copie carnet entretien 42 euros TTC
- Délivrance copie des diagnostics 42 euros TTC
- Délivrance des informations nécessaires à la
Réalisation d'un diagnostic de performance
Energétique individuel 42 euros TTC
- Délivrance copie PV AG 42 euros TTC